



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 83.- / étudiants: 35.-

Double majorité pour les bilatérales III

La Nation a déjà traité des tendances de fond que révèlent les discussions exploratoires sur les futures bilatérales III et le mandat de négociation du Conseil fédéral¹.

Le 2 février, ce fut aux Cantons, réunis au sein de l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CDC, voir encadré), de donner leur position². Elle est d'accepter la perspective générale du mandat de négociation, y compris ses clauses institutionnelles: intervention de la CJUE, tribunal arbitral et reprise dynamique du droit européen. La Conférence «salue» – à une douzaine de reprises sur dix pages – les intentions du Conseil fédéral. Elle remercie aussi la Confédération de l'avoir associée aux réflexions, bien qu'il s'agisse d'une obligation constitutionnelle. On est loin d'une prise de position contestataire. Seul le canton de Schwytz l'a rejetée. Nidwald s'est abstenu.

Les Cantons refusent tout de même que l'accord attendu en matière d'électricité n'empiète sur leurs prérogatives, notamment dans la gestion des eaux. Ils anticipent que les accords sur la santé ou les aides d'Etat porteront atteinte à leurs souverainetés. Puisse cette vigilance ne pas être que déclarative.

Alors que le contenu des futurs accords est encore loin d'être connu, se pose déjà une question centrale de fédéralisme. Il revient à l'UDC de l'avoir portée sur la place publique: ces bilatérales III devront-elles faire l'objet d'une votation obligatoire du peuple et des Cantons? Ou un référendum facultatif du peuple suffira-t-il?

Selon *Le Matin dimanche*, les gouvernements de Zoug et Obwald tiennent au vote à la double majorité. Le conseiller d'Etat obwaldien Daniel Wyler dénonce déjà les atteintes aux souverainetés cantonales contenues dans les futurs accords³.

La constitutionnaliste Astrid Epi-ney est connue pour son implication contre des initiatives tendant à limiter l'influence du droit international sur le

droit interne. Elle affirme que les bilatérales III ne rempliraient aucune des cases pour être soumises à la double majorité: elles ne sont qu'un accord d'adhésion à une organisation qui n'est ni de sécurité collective (OTAN), ni supranationale (UE). La professeure fribourgeoise va jusqu'à considérer qu'il serait «anticonstitutionnel» de les soumettre au vote.

Une lecture stricte de la Constitution lui donnerait raison, sauf sur l'impossibilité de faire voter ces objets à la double majorité. En effet, rien n'interdit de faire voter le souverain. Quant à la question de l'adhésion, il convient de nuancer. Ne constate-t-on pas une volonté des autorités suisses

de progressivement resserrer nos liens avec des organisations telles l'UE et l'OTAN? Cette «intégration» continue comporte bien, dans son principe, un mécanisme d'adhésion, sinon d'aspiration: chaque pas supplémentaire rend un retrait plus difficile et justifie l'approfondissement des relations. Dans tous les cas, la question est bien plus politique que juridique.

En 2020, le Conseil fédéral n'avait aucune obligation de faire voter les Suisses sur l'achat de nouveaux avions de combat. Il voulait toutefois assurer dès le début l'assise du processus. Pour des motifs d'équilibre institutionnel, nous nous étions opposés à l'introduction déguisée d'un référendum financier en réalité inexistant au niveau fédéral⁴. La campagne fut rude et le résultat serré. Mais l'acquisition du F-35 n'est plus fondamentalement contestée aujourd'hui. A tout le moins sur le plan tactique, l'avenir semble avoir donné raison au Conseil fédéral.

Les nouveautés qu'introduiront les bilatérales III en matière de police des étrangers, de santé, d'électricité, d'agriculture, de hautes-écoles et de recherche scientifique, risquent très sérieusement de violer les souverainetés cantonales. Et le principe veut que lorsque les souverainetés cantonales

sont concernées par un texte qui s'imposera au législateur fédéral (comme par exemple la Constitution), les Cantons doivent avoir leur mot à dire.

Mais justement... en leur octroyant de la sorte la bénédiction du peuple et des Cantons, ne court-on pas le risque de donner à ces accords avec l'UE une légitimité similaire à celle de la Constitution fédérale? Pire, ne limiterait-t-on pas, à l'avance, notre propre liberté de renégocier ces accords?

La Ligue vaudoise ne voit pas les choses sous cet angle. La légitimité du vote populaire ne nous a jamais paru très haute, comparativement à l'onction

Rien n'interdit de faire voter le souverain.

des habitudes, des traditions et des réalités politiques que seul assure aux institutions le lent écoulement du temps. Or les Cantons constituent les réalités politiques les plus importantes de la Confédération. Il sera toujours plus aisé au Conseil fédéral de se cacher derrière eux que de nuancer à Bruxelles les différences entre la double majorité et le référendum facultatif.

La démocratie directe est d'abord un moyen offert aux entités non repré-

sentées aux Chambres de s'exprimer sur certains objets de politique fédérale. Plus que de légitimité juridique à accorder ou à refuser, il s'agit d'un contrôle politique à assumer: celui des Cantons suisses sur le volet de notre politique étrangère qui s'annonce le plus invasif pour leur souveraineté.

Félicien Monnier

¹ «Premières remarques institutionnelles sur le mandat de négociation avec l'UE», *La Nation* n°2243 du 29 décembre 2023.

² Conférence des gouvernements cantonaux, Assemblée plénière extraordinaire du 2 février 2024, *Prise de position: Stabilisation et développement des relations entre la Suisse et l'Union européenne: projet de mandat de négociation*.

³ Christophe Passer, «Des cantons veulent bouger les règles démocratiques», *Le Matin dimanche* du 18 février 2024.

⁴ Jean-François Cavin, «Voter sur la défense de l'espace aérien?», *La Nation* n°2098 du 8 juin 2018, ou Antoine Rochat, «NON au référendum financier déguisé», *La Nation* n° 2094, du 13 avril 2018.

Conférence des gouvernements cantonaux: comme une sorte de Diète

Le site internet de la Conférence des gouvernements cantonaux affiche une photographie intéressante (<https://kdk.ch/fr/qui-sommes-nous/assemblee-pleniere>). Elle représente l'Assemblée plénière de la CDC. Dans une grande salle avec parquet clair, moulures et hauts plafonds, derrière un petit fanion aux couleurs de leur canton, sont assis des délégués de chacun des cantons suisses, à raison d'un par canton. Il s'agit de conseillers d'Etat. Qu'il soit zurichois ou nidwaldien, chacun dispose d'une seule voix.

Cette institution, aussi intéressantes que soient ses prises de position et charmant le modeste décorum de ses rencontres, est une anomalie.

L'émanation des Cantons est la Confédération. Organisés en assemblée, leurs représentants constituent le Conseil des Etats. En septembre dernier, Madame Luisier avait dénoncé dans *24 heures* le fait que l'inefficacité du Conseil des Etats pour veiller aux intérêts cantonaux, son emprisonnement dans des logiques partisans, avait progressivement incité le Canton à s'impliquer dans les structures intercantionales.

Nous la rejoignons sur ce point et considérons que cette dissonance cognitive – terme très à la mode pour dénoncer une distorsion entre le discours et la réalité – doit prendre fin. Cela ne pourra passer que par une réforme du mode de désignation au Conseil des Etats.

O fortunatos agricolas!

Paysans de toute l'Europe, vous pensiez que les causes de vos soucis et de vos conditions de vie difficiles étaient une paperasserie étouffante, les lourdeurs bureaucratiques, les réglementations tatillonnes imposées par l'Union européenne, la flambée des prix des carburants, la concurrence étrangère. Eh bien détrompez-vous, la calamiteuse présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a

pointé les vraies raisons de vos problèmes: le 6 février dernier, devant le Parlement européen, elle a déclaré que le changement climatique et la Russie étaient responsables des difficultés rencontrées par les agriculteurs européens.

Paysans de toute l'Europe, retournez sur vos terres et soyez rassurés: Big Sister von der Leyen veille sur vous.

FrM

Votations fédérales du 3 mars 2024

Initiative populaire pour une 13^e rente AVS
(voir *La Nation* n° 2245)

NON

Initiative populaire
«Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne»
(voir *La Nation* n° 2246)

OUI

L'automation, l'emploi, l'efficience

L'intelligence artificielle, dont on commence à mesurer les étonnantes capacités, rendra-t-elle obsolètes des millions d'emplois? C'est la question qu'on ne peut manquer de se poser, comme on se l'est posée à chaque étape du progrès technique. N'y a-t-il pas eu de hauts cris, il y a un peu plus d'un siècle, à l'apparition des pelles mécaniques qui allaient enlever le pain de la bouche des terrassiers? Les uns pensent que tout un ensemble de tâches peu créatives vont être assumées par l'efficace automate de l'IA, qui peut dessiner des plans, composer des images publicitaires en quelques secondes, répondre à beaucoup de questions juridiques, et même rédiger le présent article presque aussi bien que moi. Le marché du travail sera bouleversé. Neuf emplois sur dix seront touchés, selon une étude américaine. Pour éviter une explosion du chômage, il faudra passer à la semaine de 30 heures, voire instaurer le revenu universel afin d'éviter la misère du grand nombre. D'autres voix rappellent que toutes les craintes liées à la mécanisation, puis à l'automatisation du travail, ne se sont jamais vérifiées: les innovations remplaçant l'homme ont créé de nouvelles possibilités, de nouveaux besoins, de nouveaux emplois. L'histoire leur donne raison, mais cet argument ne repose que sur

une analogie. En vérité, on ne sait pas du tout ce qui nous attend.

Un récent article de la *Sonntagszeitung* apporte de l'eau au moulin des optimistes quant à l'emploi. Il indique en effet que la paperasse prend toujours plus de place dans l'activité économique. Les paysans français s'en plaignent. Mais c'est aussi le cas ailleurs, dans le monde de la santé et dans celui de la formation par exemple. Selon l'hebdomadaire alémanique, dans la santé, le nombre de postes à temps plein a augmenté de 21% parmi les soignants de 2010 à 2021, et de 45% parmi le personnel administratif. A l'hôpital cantonal de Saint-Gall, la masse salariale des soignants a diminué de 24% entre 2012 et 2022; celle du personnel administratif a augmenté de 86%. Phénomène semblable dans les universités et les hautes écoles spécialisées, où le nombre des personnes travaillant dans les bureaux augmente plus vite que celui des étudiants.

A première vue, c'est assez surprenant, car l'informatique est à même d'exécuter tous les travaux répétitifs. Combien de secrétaires, combien de comptables devaient disparaître des effectifs! Or ils ont peut-être bien disparu, mais pour être remplacés par d'autres employés de bureau affectés à de nouvelles tâches. Et n'est-ce pas justement à cause des pouvoirs de l'informatique? Permet-

tant de réunir des données en un clin d'oeil, de les confronter à d'autres séries d'informations, elle a ouvert un champ nouveau aux analyses de la gestion, aux contrôles, à la mesure de l'efficacité, à l'établissement de ratios financiers. Cela devrait conduire à rendre la production plus performante. Mais, au lieu de gagner en agilité, on semble gagner en lourdeur.

Bien sûr, l'ordinateur rend des services appréciables; on ne saurait d'ailleurs plus s'en passer. Nous connaissons des bureaux dont l'effectif a sensiblement diminué au fur et à mesure de l'informatisation. Et l'accès rapide à toutes sortes de données, de même que la présentation des offres d'entreprises à un très vaste public, ont activé la vie économique, ouvrant de nouveaux marchés ou facilitant l'accès à maints produits et services. La vitesse fabuleuse des calculatrices dernier cri permet l'accès à de nouvelles connaissances et à de nouveaux procédés médicaux. Mais on peut se demander dans quelle mesure ces avantages ne sont pas compensés par la tendance peu maîtrisée à tout quantifier, analyser, comparer, sans réel gain de productivité. Lorsqu'un infirmier passe plus de temps devant son écran qu'au chevet des malades, lorsque les audits coûtent plus qu'ils ne rapportent, lorsque les universités comptent les

projets, les parutions et les citations plutôt que de développer la recherche, quelque chose a dérapé. Tant mieux peut-être pour l'emploi, mais tant pis pour l'efficience.

Il est possible que l'IA ait des effets semblables. Puisqu'elle nous renseignera sur tout (mais par une compilation faite sans beaucoup d'esprit critique), chacun croira tout savoir, et il faudra des bataillons de gens vraiment avertis pour détromper les crédules. Puisqu'elle créera des textes, des illustrations, de la musique (mais seulement par imitation), elle va inonder le monde d'œuvres médiocres que d'innombrables commerciaux s'efforceront de mettre en valeur. Sans compter les fonctionnaires qui tenteront d'encadrer le phénomène ou de soumettre ses prestations à la TVA. Tout cela pour quelle avancée de la civilisation?

Ne jetons pas l'enfant avec l'eau du bain; mais on devrait s'interroger davantage sur l'utilité réelle de l'enflure administrative collatérale au progrès technique. Et sans mobiliser pour cela des brigades supplémentaires de gestionnaires! Un retour partiel au bon sens, au pifomètre, ne serait-il pas le complément indispensable à l'explosion du potentiel merveilleux de l'ordinateur et de l'intelligence artificielle?

Jean-François Cavin

Généraliser l'imposition à la source: une idée néfaste

Le système de l'imposition à la source s'applique aux contribuables qui exercent une activité rémunérée dans un canton sans être au bénéfice d'un permis d'établissement. C'est alors l'employeur qui, selon des barèmes établis chaque année, est redevable de l'impôt. Selon les circonstances, une taxation ordinaire peut être imposée, notamment lorsque le revenu réalisé est supérieur à 120'000 francs ou que le contribuable perçoit des rentes ou a de la fortune mobilière ou immobilière. Une taxation ordinaire facultative peut être demandée par le contribuable. A défaut d'une taxation ordinaire ultérieure sur demande, l'impôt à la source se substitue aux impôts fédéral, cantonal et communal sur le revenu de l'activité lucrative perçu selon la procédure ordinaire et aucune déduction ultérieure supplémentaire n'est accordée. Le système se justifie avant tout pour garantir que l'impôt sera payé lorsque le contribuable n'a que des attaches réduites avec notre pays.

Ce système est cependant relativement lourd administrativement, puisqu'il impose à l'employeur de calculer les retenues d'impôt et de verser les montants correspondant au fisc. Selon la situation du contribuable, différents tarifs (on en compte huit) s'appliquent, que l'employeur doit distinguer et respecter. En contrepartie de cette activité, une commission de 2% de l'impôt dû (1% dans certains cas) est acquise à l'employeur.

Une initiative parlementaire...

Un conseiller national socialiste valaisan a récemment déposé une initiative parlementaire pour que

l'imposition à la source soit facultativement appliquée en Suisse à tous les contribuables, à la demande du contribuable. La justification de cette proposition tient en quelques mots: diminuer, voire supprimer les arriérés d'impôt, dettes fiscales qui constitueraient, selon l'auteur de la démarche, le problème numéro un de surendettement dans notre pays, et réduire considérablement les poursuites pour impôts impayés. Contre l'avis de sa commission, le Conseil national a donné suite à cette initiative par 96 voix contre 88; le dossier est actuellement devant le Conseil des Etats dont la commission a préavisé fin janvier, par 10 voix contre 3, le refus de l'initiative.

On passera rapidement sur les arguments développés par leur auteur. Il est vraisemblable que les arriérés d'impôt seraient réduits et que le nombre de poursuites serait lui aussi en diminution. On relèvera cependant qu'une part non négligeable des habitants de notre pays ne paie d'ores et déjà pas d'impôt et que le système proposé devrait demeurer facultatif.

... aux conséquences indésirables

Cette proposition présente le défaut rédhibitoire de transformer l'employeur – voire les caisses de pensions ou les autres institutions appelées à verser des rentes – en agent percepteur. Une progressive généralisation du système signifie, pour les entreprises, des charges administratives substantielles. En outre, cela suppose une intrusion indésirable dans la sphère économique privée des salariés puisque l'entreprise aurait à connaître non seulement le revenu, mais aussi la situation de fortune

de ses employés. Outre des contrôles accrus de l'autorité, cela impliquera aussi des responsabilités supplémentaires en matière de déclaration (et d'éventuelles sanctions en cas d'erreur ou d'omission) que les entreprises ne doivent pas être contraintes d'assumer. On a tout à craindre d'un système encore plus bureaucratique, que toutes les entreprises, en particulier les plus petites d'entre elles, ne pourront assumer qu'avec peine.

D'autre part, en déplaçant le fardeau de la déclaration sur l'employeur, la démarche a pour effet de fragiliser encore un peu plus la responsabilité individuelle des contribuables. Or, notre pays se caractérise depuis longtemps par un haut degré de morale fiscale, entendez par là que les contribuables s'acquittent plutôt correctement de leurs obligations de déclaration et de versement des montants dus. On peut y voir une conséquence d'une part de la proximité avec l'administration, d'autre part du fait que la plupart des impôts ont été, explicitement ou tacitement, approuvés par le corps électoral. La morosité de la fiscalité (certes moins évidente dans les cantons romands

et particulièrement dans le canton de Vaud) joue aussi un rôle: on s'acquiesce plus volontiers de ses impôts lorsque leur affectation est claire, que l'administration n'est pas pléthorique et rend des services reconnus, et que le prix à payer ne paraît pas exorbitant. Il serait regrettable de saper le système.

Enfin, la généralisation de l'imposition à la source tend à affaiblir le contrôle populaire sur l'impôt, les contribuables ne discernant plus ce qu'ils sont appelés à payer à ce titre. En effet, lorsque l'impôt est perçu par déduction de revenu «en amont», l'attention se focalise sur le salaire net. En cas d'augmentation de la pression fiscale, ce sera à l'employeur d'expliquer à ses collaborateurs-contribuables pourquoi leur salaire net a subi une réduction... lorsqu'on ne lui demandera pas tout bonnement de compenser, par une augmentation de salaire, la perte de pouvoir d'achat de son salarié.

On le constate, la démarche, si elle est dans le droit fil d'une vision socialiste de la société, ne mérite pas d'être soutenue.

Jean-Hugues Busslinger

«Notons que le principe fondateur du régime représentatif était donc, dès l'origine, la capacité accordée à une élite d'«interpréter» la volonté du peuple à sa place, et mieux que lui. De même que le premier *macho* venu sait d'avance qu'une femme qui lui a dit *non* voulait en réalité lui dire *oui* – de même, un dirigeant européen moderne (ou une dirigeante) sait d'avance que le *non* d'un peuple est toujours un *oui* qui s'ignore; et qu'il est, par conséquent, inutile d'en tenir compte et *a fortiori* absurde de déranger le peuple pour si peu.

Jean-Claude Michéa, *La double pensée: retour sur la question libérale*, 2008.

Sur les chemins noirs

«Sur les chemins noirs»¹, c'est un long poème en prose, une promenade naturaliste et géologique, le journal clinique, sans trop d'états d'âme, de la lente et difficile réhabilitation d'un corps brisé, la pénitence physique que Sylvain Tesson s'inflige à lui-même pour avoir traité sa propre vie avec trop d'épuisante légèreté. C'est encore une théorie de la fuite individuelle, loin d'un monde vide et délocalisé, une évocation des retombées morales et sociales des trente glorieuses, quand Pompidou était gros et la France prospère. C'est enfin une philosophie de la marche, avec ses effets d'alambic moral dissolvant les scories, cette activité première, propice à la perception plus qu'à la réflexion, qui recentre l'homme d'aujourd'hui, lui impose un tempo juste dans un temps partagé avec le monde, et le soustrait à la vitesse qui chasse le paysage.

Tombé d'un toit, émiétté de la tête aux pieds, rattrapé *in extremis* par les médecins et remis debout tant bien que mal, Tesson réalise la promesse faite sur son lit d'hôpital: *Si je m'en sors, je traverse la France à pied.*

Chaque phrase de Tesson est inattendue par sa structure et par sa sonorité. Rien de ce qu'il dit n'est indifférent. On voudrait citer chaque paragraphe. S'il manifeste quelque amertume, cette amertume reste douce et son esprit clair. En d'autres termes, tout le monde devrait le lire, à petites gorgées attentives, comme un vieux rouge qu'on boit sans se presser, long en bouche et discrètement capiteux.

Souveraineté à la carte

N'ayant pas réussi à évincer Cassis-le-Tessinois en décembre dernier, les verts essaient de se consoler sur le Cassis-de-Dijon. Une initiative parlementaire déposée par Monsieur Mocchi et signée par trente députés de tous les partis, à l'exception du PLR, demande en effet au Conseil d'Etat de saisir l'Assemblée fédérale afin d'obtenir l'exclusion des denrées alimentaires du principe du Cassis-de-Dijon. C'est un peu court, c'est un peu tard, mais c'est mieux que rien. Nous espérons le succès de cette initiative et de l'intervention subséquente du Canton auprès des Chambres fédérales.

Pour rappel, ce principe de droit européen, dont l'application unilatérale nous a été généreusement offerte par Mme Leuthard en 2010, veut que les produits importés en Suisse ne soient pas soumis à nos propres normes, mais à celles du pays de production. Deux milliards d'économies étaient promis aux ménages; ils ne se réaliseront jamais. En revanche, nos portes sont depuis ouvertes à toutes sortes de denrées

de piètre qualité, produites dans des conditions économiques, éthiques, ou écologiques qui sont très éloignées de ce que prévoient les standards suisses. Standards auxquels les producteurs suisses ne sont plus tenus non plus, par souci d'égalité de traitement. Curieux système, à l'heure où chacun réclame du bio, du local, du *fair trade*, où l'on appelle de ses vœux des «multinationales responsables».

Alors que ces derniers mois ont vu des soulèvements paysans dans presque tous les pays d'Europe, les verts ont peut-être choisi le moment opportun pour attaquer une fois encore le Cassis-de-Dijon. Il ne s'agit toutefois que d'y soustraire les denrées alimentaires, pas de l'abandonner entièrement. La gauche perpétue ainsi une erreur ancienne: elle méconnaît la nature de la souveraineté en prétendant pouvoir la défendre dans un ou l'autre domaine uniquement. La souveraineté ne peut exister durablement que si elle est complète. Sans indépendance politique et militaire, sans frontières et douanes, sans tribunaux libres, comment garantir la souveraineté alimentaire? De la même manière que nos cantons, «souverains pour le reste», voient les dernières parcelles de leur pouvoir être peu à peu aspirées par l'Etat fédéral, la Suisse «volontairement soumise» à l'Union Européenne, voit les pans de sa souveraineté tomber les uns après les autres. Le navire prend l'eau de toute part, et nos députés s'obstinent à n'écoper que le garde-manger.

Le premier jour, le pèlerin, encore faible et douloureux, s'ébranle et meut son corps en loques en direction du col de Tende. Il est pour l'heure à droite en bas de la carte. Une diagonale approximative l'attend, qui le conduira, de la fin du mois d'août au début de novembre, à gauche en haut, au nord du Cotentin.

Des graminées blondes balayaient l'air du soir: cela commençait donc plutôt bien.

Exigence supplémentaire, il restera, autant que possible, dans l'«hyper-ruralité». C'est ainsi que les experts, ces spécialistes de l'invérifiable, nomment les zones privées d'autoroutes, d'internet, de ronds-points et de supermarchés, malédiction à leurs yeux, thébaïde pour Tesson. Sur ces chemins noirs, dans les forêts laissées à elles-mêmes, dans les campagnes abandonnées, sur des chemins en train de disparaître par absence d'utilisateur, il découvre et nous restitue une France résiduelle, retournant à la nature par voie de friche, parsemée de ruines, murs moussus, bergeries et couvents, conservant des restes de l'enracinement paysan et rappelant les rythmes saisonniers auxquels se soumettaient le corps et l'esprit des hommes, où les choses évoluaient au gré de la vie et sans agitation, une France habitée aujourd'hui par quelques retraités mutiques, rentrés au pays de leur enfance et survivant dans le refuge de leur mémoire. C'est aussi une France de

Les nuits passées au grand air, parfois à la pluie, et traversées d'insomnies.

calcaire, de schiste, de lave et de granit, support d'une végétation laissée à elle-même, rare ou profuse, où grouille la vie animale, orvets, abeilles, chouettes, grenouilles, rapaces, sangliers, dans les creux remplis d'eau, dans les airs, les marais, les crêtes rocheuses. Les sentes ont l'air de serpents en fuite.

Il doit parfois composer avec le progrès, s'infliger une marche sur le bitume, supporter d'entendre au loin le rôle de l'autoroute, traverser les quartiers pavillonnaires, les zones commerciales, parking pleins, ouvertures et promotions permanentes, élevages de volaille exhalant leur odeur acide et suant la souffrance.

Il faut encore s'imposer le silence à soi-même, faire taire les souvenirs de voyages et les innombrables références poétiques qui bruissent en permanence dans la tête: ce fatras d'analogies m'embrouillait.

La politique est absente de l'ouvrage, tout au plus les irritations d'un amoureux de la nature à l'égard des techniciens qui pensent maîtriser le monde en l'aliénant. Notons tout de même une pique pour l'Union européenne, *équilibriseur du vieil espace français*, et une autre pour la *méduse du [...] globalisme*. Pas d'idéologie non plus, pas de système explicatif, pas de solution générale, pas d'appel à la mobilisation, refus explicite d'une *théorie politique du bocage*, juste un marcheur qui s'accroche poétiquement aux lambeaux d'un passé, au fond tout proche. Reprochera-t-on à l'auteur d'évoquer Maurras, à sa manière, en posant que *marcher sur les chemins noirs permettait la découverte d'un pays même-ment illégal et irréal?*

Tesson aime les chemins noirs, et tout autant la lumière: *Quand le soleil frappe le calcaire, il diffuse l'odeur de la lumière. L'Aubrac est cravaché de rayons. Ailleurs, les buis luisaient, cirés de lumière.* Ou encore ceci: *Une lumière de pastel meringuait les labours. Enfin, les vignes rendraient bientôt en gaieté ce qu'elles avaient raflé en lumière.*

Nostalgie? *Craignant la ringardise, j'avais considéré la nostalgie comme une maladie honteuse*, écrit-il. Mais cette marche, traversant ces villages où tout ce qui n'était pas fermé était à vendre, ce qui était à vendre ne trouvait pas d'acquéreur, contraint Tesson à l'aveu de sa nostalgie. *J'aimais la substance des choses, la musique des objets, la promesse des soirées piquées de lampions. Et ce chant-là du monde, je ne l'entendais pas en ces corridors.*

Passant non loin de Sérignan, il évoque Jean-Henri Fabre et ses «Sou-

venirs entomologiques»: *Leur lecture m'avait appris qu'on pouvait s'ouvrir au monde dans le secret d'un jardin, fonder un système de pensée en regardant les herbes.*

A plusieurs reprises, des amis feront à ses côtés un bout de chemin noir, avant de reprendre leurs propres vagabondages. Sa sœur Daphné le rejoindra, mais brièvement, n'étant pas disposée à vivre une vie de bivouac traversée de frelons.

Si son état général s'améliore dès la mi-septembre, Tesson reste fragile et les nuits passées au grand air, parfois sur des escarpements, parfois à la pluie, et traversées d'insomnies telles qu'il attend fiévreusement la levée d'écrou de l'aube, n'aident pas à sa convalescence.

Le 29 octobre, la randonnée touche à sa fin, annoncée par le Mont-Saint-Michel, où *l'éternel [...] voisinait avec l'éphémère*. Arrivé en Cotentin, ce bras que tendait la France sous le ciel pour s'apercevoir qu'il pleuvait, le marcheur rasséréiné, nettoyé, constate qu'il existe encore des chemins noirs, autant d'interstices de substance dans une civilisation vidée. Alors, demande-t-il, *de quoi se plaindre?*

Et nos chemins noirs à nous? Y a-t-il des chemins noirs en Pays de Vaud? Dans les années 2000, déjà, notre rédacteur en chef Frédéric Monnier avait, pendant une année sabbatique, fait à pied le tour du Canton. Il n'avait pas vu beaucoup de terres abandonnées, de forêts inextricables et de sentiers se perdant dans les herbes et la caillasse. Peu de chemins noirs dans ce Pays construit, aménagé et répertorié au-delà du raisonnable. Le romantique qui aime la cavale bocagère ne peut qu'en éprouver du chagrin.

Mais après tout, les chemins noirs sont les marges de la société ordinaire, objet propre de la politique. Entre les hypermarchés bondés et les refuges désertés des chemins noirs, la fonction du politique est d'entretenir les réalités communautaires – associations professionnelles, cercles littéraires, philosophiques, politiques, manifestations musicales, expositions, fêtes des vendanges, girons de jeunesse – en les reliant à leur source, de faire connaître l'histoire du Pays – l'année Davel –, préserver les structures institutionnelles qui lui conservent la maîtrise de son destin – fédéralisme, défense nationale –, mettre à leur juste et serve place les économiques et les scientifiques, permettre ainsi à chaque participant de la communauté de découvrir et de parcourir, autant qu'il est possible, le chemin multicolore de sa propre vie.

Olivier Delacrétaiz

¹ Gallimard, 2016.

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4
ICM Imprimerie Carrara Morges

Benoît de Mestral

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

28 février: **Culture, territoire, institutions: contrer la dépossession**
Avec M. Félicien Monnier

6 mars: **Pas d'entretien**

13 mars: **La dissuasion nucléaire à l'heure de la guerre hybride, ses failles et ses contradictions**
Avec M. Edouard Hediger, historien et rédacteur à *La Nation*

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Miettes freudiennes

Qu'est-ce qui ne va pas de nos jours? L'école, les hôpitaux, la politique. En 1925, ça n'allait pas mieux. Le psychanalyste Sigmund Freud écrit: *Très tôt j'avais fait mienne la boutade des trois professions impossibles – à savoir éduquer, soigner, gouverner.*

* * *

Freud s'intéresse à son art, mais aussi à la philosophie et à la politique. A ses yeux, *l'être humain n'est pas un être doux, ayant besoin d'amour et capable tout au plus de se défendre quand on l'attaque, mais il peut se targuer de compter au nombre de ses dons instinctifs une grosse part d'agressivité. Son prochain n'est pas seulement pour lui un aide éventuel et un objet sexuel, mais aussi une tentation de satisfaire sur lui son agressivité, d'exploiter sa force de travail sans dédommagement, d'user de lui sexuellement sans son consentement, de prendre possession de ses biens, de l'humilier, de lui causer des souffrances, de le martyriser et de le tuer. Homo homini lupus.*

* * *

Aime ton prochain (et tes ennemis) comme toi-même! Freud juge cette injonction inapplicable parce que contraire à la nature humaine. Il cite le poète Henri Heine: *Je suis d'un caractère on ne peut plus pacifique. Mes désirs sont: une modeste maisonnette, un toit de chaume, mais un bon lit, de bons repas, du lait et du beurre, très frais, des fleurs devant la fenêtre, quelques beaux arbres devant la porte et, si le bon Dieu veut*

me rendre tout à fait heureux, il me fera connaître la joie de voir à ces arbres six ou sept de mes ennemis pendus. Le cœur attendri, je leur pardonnerai avant leur mort toutes les méchancetés qu'ils m'ont faites dans la vie. Oui, il faut pardonner à ses ennemis, mais pas avant qu'ils ne soient pendus.

* * *

Selon un commentateur de Freud, *la lutte contre les frustrations infligées par la société ne peut pas être le but principal du penseur politique ou de l'homme d'Etat intelligent, parce que cette répression sociale n'est qu'un moyen dans la lutte plus importante contre la pulsion de mort.*

Le même commentateur ajoute en substance: la tendance à demander à la thérapie analytique une résolution, rapide si possible, des « problèmes » qui empêchent l'intégration harmonieuse de chacun dans la société, caractérisait pour Freud l'esprit américain, qu'il abhorrait. De nos jours toutes les thérapies que les grandes entreprises conseillent à leurs cadres répondent à un besoin social et ont de beaux jours devant elles. Elles refusent la figure désormais crépusculaire de la psychanalyse au nom de l'efficacité et de l'optimisme, disent-elles, mais sans doute plutôt du fait d'une insoutenable angoisse devant la description d'une âme humaine envahie par la pulsion de mort.

* * *

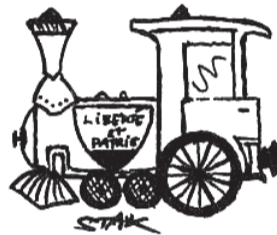
En 1927, Freud est encore prudent face au communisme russe: *Je suis loin*

de vouloir juger la grande expérience culturelle engagée présentement dans le vaste pays situé entre l'Europe et l'Asie. Je n'ai ni la compétence ni la capacité de décider si elle est réalisable, d'éprouver si les méthodes employées sont appropriées, ou de mesurer l'inévitable fossé qui sépare intention et exécution.

Pourtant en 1919 déjà, Freud confiait à son ami Ernest Jones qu'il avait rencontré un ardent communiste l'ayant converti au bolchevisme, à moitié. Le communiste en question lui avait dit que l'avènement du bolchevisme amènerait quelques années de misère et de chaos, mais que la paix universelle, la prospérité et le bonheur suivraient. Freud ajouta: *Je lui ai répondu que je croyais à la première partie de ce programme.*

Freud n'est pas, on le voit, un utopiste. Il écrit en 1930: *Ce ne fut pas un incompréhensible hasard que le rêve d'une hégémonie germanique fasse appel au complément de l'antisémitisme, et l'on conçoit que la tentative d'instaurer en Russie une nouvelle civilisation communiste trouve à s'appuyer sur la persécution des bourgeois. On se demande avec inquiétude ce que pourront bien entreprendre les soviets lorsqu'ils auront exterminé leurs bourgeois.*

* * *



Juif, Freud avait tout à craindre des nazis. De même que Jung voulait secourir son père peu à l'aise dans son rôle de pasteur, Freud aurait souhaité soulager le sien, humilié par ses déboires financiers et les persécutions subies en Moravie à la fin du XIX^e siècle. Le père de Freud raconta à son fils l'histoire suivante: Un samedi, il sort dans la rue bien habillé avec un bonnet de fourrure tout neuf. Un chrétien survient et envoie d'un coup le bonnet dans la boue en criant: Descends de ce trottoir, Juif! *Qu'est-ce que tu as fait? Tu as réagi?* demanda Sigmund. *J'ai ramassé mon bonnet,* répondit le père.

Les quatre sœurs de Freud moururent en déportation.

* * *

Dans la cité freudienne, le chef, garant de la civilisation, doit manifester son autorité. Il est jugé sur ses actes. Aussi, en 1933, Freud envoie-t-il son petit livre intitulé *Pourquoi la guerre?* à... Mussolini, avec cette dédicace: *De la part d'un vieil homme qui salue dans le dirigeant le héros de la culture.*

* * *

En 1938, après l'Anschluss, Freud reçoit l'autorisation de partir pour l'Angleterre à condition de signer un document émis par la Gestapo où il déclare ne pas avoir été maltraité. Sous sa signature, Freud ironise: *Je puis recommander la Gestapo à toute personne bien élevée.*

Jacques Perrin

Occident express 120

Sur la grande place de Slavija, au cœur de Belgrade, le rond-point produit un vacarme épuisant. En descendant du bus hier soir, frappé au visage par le vent glacé, je me suis trouvé face à un homme un peu plus petit que moi, la soixantaine, ou quelques miettes de plus. Il faisait des efforts pour couvrir de sa voix les hennislements du rond-point. Mais rien qu'au plissement de ses lèvres sous sa timide moustache cendre, à l'expression de ses yeux aqueux, d'une tristesse éternelle, son propos se passait de toute verbalisation. Une casquette, une parka usée mais propre, un pantalon élimé et de vieilles chaussures de tennis racontaient le reste. J'ai sorti quelques billets et il est parti en me remerciant et en s'excusant, sans insister. Une telle rencontre est tout à fait inhabituelle au centre de Belgrade. Dans un pays où le communisme a pendant des décennies assuré à chacun un toit, des soins et une éducation, le phénomène des sans-abris a mis longtemps à percoler depuis l'Ouest. Pendant des années, je me suis souvent demandé comment il était possible, dans un pays où le salaire médian était de quelques centaines d'euros, de ne trouver pratiquement personne dans la rue. C'est que le passé reste tenace. Même mon petit cireur de chaussures, qui officie au coin de ma rue depuis 1966, est propriétaire de son logement. Ainsi pour qu'une personne perde même cela, en Serbie, il ne suffit pas de trop boire ou d'être paresseux. Cela signale une modification en profondeur des structures économiques et sociales du pays. Cela signifie que l'on est en train de passer, à marche for-

cée, vers l'horizon merveilleux du capitalisme. Me promenant dans Bâle et Lausanne la semaine dernière, et à Paris quelques jours avant cela, j'ai à nouveau été frappé par la quantité des sans-abris, dont la présence le long des trottoirs et devant les grands magasins fait partie de nos vies quotidiennes. Ils sont là, dans leurs sacs de couchage, parfois accompagnés d'un chien, dormant à même le sol. Nous passons à côté d'eux avec un sentiment justifié d'inutilité, qui nourrit une sourde mauvaise conscience. Ils ne sont que cela, ce mot composé, sans-abris, par lequel commence et s'achève toute tentative d'explication. Devant ces magasins où s'échangent des montres à plusieurs dizaines de milliers de francs, ces restaurants où l'on déguste des bouteilles à plusieurs centaines, ils parlent d'un système qui les a régurgités il y a bien longtemps et dont ils n'attendent plus que des miettes pour survivre. Leur masse ne cesse d'augmenter pour ajouter, aux cas sociaux et aux drogués initiaux, les divorcés, les chômeurs de longue durée, les dépressifs chroniques, tous ceux qui ne peuvent pas s'adapter à cette nouvelle économie du rendement exponentiel. Ainsi la vue de ce petit homme, sur cette place balayée par un vent sibérien, m'a annoncé, sans équivoque, que la Serbie est vraiment en train de trouver sa place au sein de ce qu'on appelle « le concert des nations ». Même si ce concert, de plus en plus, ne produit plus d'autre musique que l'interminable vrombissement des ronds-points.

David Laufer

Moins de fripons, plus d'écussons

Les CFF ont à nouveau des problèmes. Chantier de la gare de Lausanne? Ligne interrompue? Dé-rangement technique? Retard sur l'horaire? Non, cette fois il s'agit de leurs quarante-quatre trains pendulaires ICN, mis en service au début des années 2000 et baptisés chacun du nom d'une « personnalité suisse éminente ».

LE COIN DU RONCHON

Considérant les règles morales devenues beaucoup plus strictes depuis une vingtaine d'années, les CFF ont entrepris de « fouiller le passé » de toutes ces personnalités; ils ont alors « découvert des points sombres pour trois d'entre elles ». Le fondateur de la Croix-Rouge, Henry Dunant, a eu une « activité coloniale » dans ses premières années (il avait tenté de créer une colonie suisse en Algérie et d'y réussir en tant qu'entrepreneur, ce qui, on en conviendra, est assez odieux). Le clown Grock a eu des « liens avec le régime nazi » (il avait accepté de jouer devant des blessés de guerre allemands). Quant à l'architecte Le Corbusier, il « avait de l'affection pour les régimes totalitaires » (en l'occurrence plutôt du côté des Soviétiques, ce qui a pu lui valoir des bons points autrefois, mais plus aujourd'hui).

Les trains en question ne seront pas brûlés, mais les informations biographiques fournies aux voyageurs seront modifiées de manière à mettre en évidence les « côtés sombres » de ces personnalités. Seuls trois trains sont concernés pour le moment, mais la lecture des autres noms de baptême choisis par les CFF permet de se demander si cette opération de purification ne va pas se poursuivre tôt ou tard.

Tel est le risque quand on veut évoquer des héros (ou des monstres): leur personnalité peut se révéler plus complexe que ce que prévoient les scénarios hollywoodiens; ils peuvent plaire à une époque et pas à une autre, et présenter des qualités ou des défauts qui ne correspondent pas au rôle que leur attribue la cosmogonie médiatique. Imaginez par exemple que les CFF aient décidé, au moment de son élection au Conseil fédéral, de baptiser un de leurs nouveaux trains du nom de Mme Elisabeth Baume-Schneider, sans imaginer qu'elle se ferait huer une année plus tard en défendant la position de ses collègues sur la 13^e rente AVS. On en viendrait presque à semer la confusion dans l'esprit des citoyens exemplaires qui se déplacent en train plutôt qu'en voiture...

Nous pensons que si les CFF veulent éviter les ennuis, le meilleur moyen serait de décorer à nouveau leurs trains avec des armoiries cantonales ou communales, comme cela se faisait sur les anciennes locomotives.